

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 4 octobre 2013 portant nomination
du directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie**

NOR : DEVA1325096S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'aviation civile,
Vu le code de l'aviation civile ;
Vu le code des transports ;
Vu la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment ses articles 21 et 56-1 ;
Vu la convention n° 058 du 25 mai 2010 relative à la création d'un service mixte dénommé « direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie »,

Décide :

Article 1^{er}

M. Sébastien CHENE, directeur adjoint de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie, est nommé directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie à compter du 7 octobre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Fait le 4 octobre 2013.

Le directeur général de l'aviation civile,
P. GANDIL